

DECRET D/2022/ 0397 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS REGIONAUX DE
L'EDUCATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/049/PRG/CNRD/SGG du 27 octobre 2021 portant nomination du ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;

Vu le Décret D/2022/058/PRG/CNRD/SGG du 25 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;

Vu le Communiqué N° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1. Inspecteur Régional de l'Éducation de Boké : Madame Fatoumata Kémoko TRAORE**, matricule 195696 V, précédemment Directrice Préfectorale de l'Education de Coyah ;
- 2. Inspectrice Régionale de l'Éducation de Kindia : Monsieur Mamary DIAKITE**, précédemment Inspecteur de l'Enseignement Secondaire à

l'Inspection Générale du ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;

3. **Inspecteur Régional de l'Éducation de Mamou : Monsieur Ahmadou SOUMAH**, matricule 190827 V ;
4. **Inspecteur Régional de l'Éducation de Labé : Monsieur Kerfala MANSARE**, matricule 172008 J, précédemment Inspecteur Régional de Mamou ;
5. **Inspecteur Régional de l'Éducation de Faranah : Monsieur Famoro KEITA**, matricule 190312 F, précédemment l'Inspecteur Régional de l'Éducation de Kankan ;
6. **Inspecteur Régional de l'Éducation de Kankan : Monsieur Kaba SANGARE**, matricule 193471 D, précédemment Chef Section Pédagogique à l'IRE de Kankan ;
7. **Inspecteur Régional de l'Éducation de N'Zérékoré : Monsieur Gbato DONZO**, matricule 196130P, précédemment Inspecteur Régional de Labé.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 AOUT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA